

AB Science S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'émission de bons de souscription d'actions
BSATR2022 réservés aux porteurs d'Actions C avec
suppression du droit préférentiel de souscription***

Assemblée générale mixte du 29 juin 2022

Résolution n°29

AB Science S.A.

3, avenue George V - 75008 Paris

Ce rapport contient 3 pages



Grant Thornton
18, rue Pierre Curie
92800 Neuilly-sur Seine
France



Audit et Conseil Union
17bis Rue Joseph de Maistre
75878 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions BSA_{TR2022} réservés aux porteurs d'Actions C avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 29 juin 2022 - résolution n°29

A l'assemblée générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants, ainsi que par l'article L. 22-10-52 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription d'actions BSA_{TR2022}, réservée aux titulaires d'Actions C, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant maximum de l'augmentation de capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 5 400 euros.

Cette émission présente les principales caractéristiques suivantes : les bons de souscriptions d'actions BSA_{TR2022} seront émis au prix de 0,01 euro par BSA_{TR2022}. Chaque BSA_{TR2022} permettra de souscrire à une action nouvelle de la société de 0,01 euro de nominal moyennant le paiement d'un prix d'exercice de 0,01 euro par BSA_{TR2022}.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

AB Science S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de bons d'émission d'actions
réservés à une catégorie de personnes avec suppression du droit préférentiel de
souscription*

- Chaque BSA permettra de souscrire en une ou plusieurs fois à une action nouvelle de la société pour un prix d'exercice de 0,01 €. Le rapport du conseil d'administration ne justifie pas les modalités de détermination de ce montant.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2022

Paris, le 8 juin 2022

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Audit et Conseil Unlon
Membre de Kreston International



Samuel Clochard
Associé



Jean-Marc Fleury
Associé